

## RETOUR D'EXPERIENCE

28 mai 2009 première audience de la chambre disciplinaire de première instance du CIRCOMK IDF-LA REUNION.

Après les mises au point du magistrat et des rapporteurs à propos de l'impartialité (et même de l'apparence de l'impartialité), l'administration de la preuve et le secret du délibéré, la séance peut commencer.

Deux affaires ce jour : une patiente contre son soignant et des collègues en conflit au sein d'une SCM en cours de dissolution.

- 1- Exposés clairs des rapporteurs, questions pertinentes des assesseurs aux différentes parties.
- 2- Secret du délibéré.
- 3- Proclamation du jugement par le magistrat.

Cette chambre disciplinaire est une vraie chance pour les kinésithérapeutes car pour la première fois, ils sont jugés par leurs pairs.

Tout l'intérêt repose sur le fait que l'on peut poser toutes les questions possibles en rapport avec les affaires. Les assesseurs, tous kinésithérapeutes, ayant une connaissance du terrain, et de l'expérience leur permet de juger aussi bien les techniques que les rapports singuliers que nous entretenons avec nos patients.

L'attitude et l'émotion constatée chez les défenseurs montrent qu'il s'agit d'une véritable épreuve d'être confronté à notre juridiction.

C'est pour cela qu'il nous appartient de juger en notre âme et conscience.

J'ai été très honoré et fier d'avoir participé à cette première audience, et je pense comme certains « que la vérité c'est comme l'art, ça se voit dans les yeux des spectateurs »

**Christian Pierre-François**  
**Assesseur**